

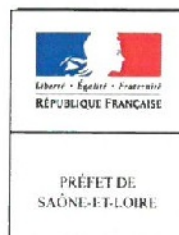
Porter à connaissance des services de l'État

Communauté de communes du Mâconnais Charolais

Élaboration du PLUi

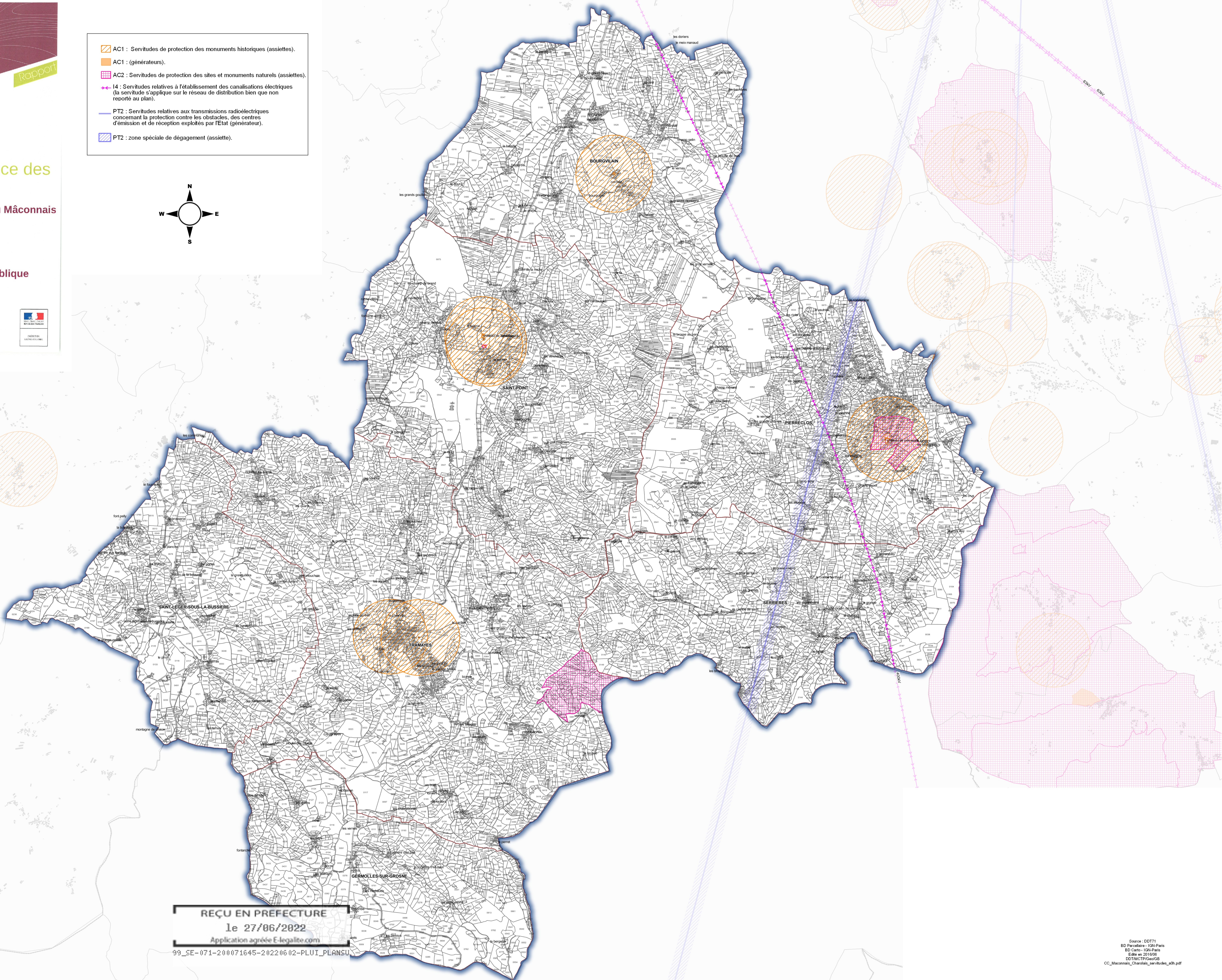
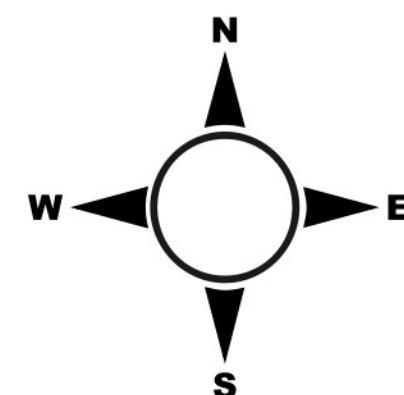
Plan des servitudes d'utilité publique

0 0.5 1 km



DDT 71 - Service Planification de l'urbanisme
Unité Planification locale et aménagement opérationnel
2016

- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques (assiettes).
- AC1 : (générateurs).
- AC2 : Servitudes de protection des sites et monuments naturels (assiettes).
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (la servitude s'applique sur le réseau de distribution bien que non reporté au plan).
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat (générateur).
- PT2 : zone spéciale de dégagement (assiette).



REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2022
Application agréée E-legalite.com
99_SE-071-200071645-20220602-PLUI_PLANSU